

**THE GENDRON FUND /
LE FONDS GENDRON**

**AUDITED FINANCIAL STATEMENTS /
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**

**FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2021 /
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE, 2021**

**Auditors' Report / Rapport des vérificateurs
Statement of Financial Position / Déclaration de la situation financière
Statement of Revenue and Expenditure / État des recettes et dépenses
Statement of Changes in Net Assets / État de l'évolution de l'actif net
Statement of Cash Flows / État des flux de trésorerie
Notes to Financial Statements / Notes accompagnant les états financiers**

INDEPENDENT AUDITORS' REPORT

To the Members,
The Gendron Fund

Opinion

We have audited the financial statements of The Gendron Fund, which comprise the statement of financial position as at December 31, 2021, and the statement of operations, statement of changes in net assets and cash flows statement for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of The Gendron Fund as at December 31, 2021, and the results of its operations and cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are described in the *Auditors' Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the entity in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
Le Fonds Gendron

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de Le Fonds Gendron, qui comprennent la déclaration de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état des recettes et dépenses, l'état de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires y compris un résumé des conventions comptables.

À notre avis, ces états financiers présentent une image fidèle de la situation financière Le Fonds Gendron au 31 décembre 2021, sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Justification de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

INDEPENDENT AUDITORS' REPORT (Continued)

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Entity's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters relating to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Entity or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Entity's financial reporting process.

Auditors' Responsibilities for the Audit of Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditors' report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high-level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements. As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted audit standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal controls.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS (Suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

INDEPENDENT AUDITORS' REPORT (Continued)

- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Entity's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Entity's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditors' report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditors' report. However, future events or conditions may cause the Entity to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a matter that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS (Suite)

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Frouin Group Professional Corporation
Ottawa, Ontario
June 7, 2022

Authorized to practice public accounting by the Chartered Professional Accountants of Ontario

**THE GENDRON FUND /
LE FONDS GENDRON**

**AUDITED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION /
DÉCLARATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

**AS AT DECEMBER 31, 2021 /
AU 31 DÉCEMBRE, 2021**

	2021	2020	
CURRENT ASSETS			ACTIFS À COURT TERME
Cash	\$ 1,799	\$ 20,026	Encaisse
Due from the CIC (note 4)	<u>7,699</u>	<u>0</u>	A recevoir du l'ICC (note 4)
	9,498	20,026	
INVESTMENTS (note 3)	<u>226,598</u>	<u>174,688</u>	PLACEMENTS (note 3)
	\$ 236,096	\$ 194,714	
CURRENT LIABILITIES			PASSIF À COURT TERME
Due to the CIC (note 4)	\$ 0	\$ 3,641	A payer à CIC (note 4)
Accrued liabilities	<u>5,000</u>	<u>0</u>	Charges à payer
	5,000	3,641	
NET ASSETS			ACTIF NET
Unrestricted	<u>231,096</u>	<u>191,073</u>	Non affecté
	\$ 236,096	\$ 194,714	

**APPROVED ON BEHALF OF THE BOARD /
AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

Francesca Kerton, CNC-IUPAC Chair

Jason Pearson, CIC Treasurer

(See accompanying Notes to Financial Statements) /
(Voir les notes d'accompagnement aux relevés des comptes financiers)

**THE GENDRON FUND/
LE FONDS GENDRON**

**AUDITED STATEMENT OF REVENUE AND EXPENDITURE /
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES**

**FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2021
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE, 2021**

	2021		2020		
	Budget (Unaudited)/ (Non vérifiés)	Actual/ Chiffres Réels	Actual/ Chiffres Réels		
REVENUES					RECETTES
Investment income	\$ 0	\$ 16,551	\$ 9,431		Revenu de placements
Conference share surplus	<u>0</u>	<u>7,688</u>	<u>0</u>		Excédent -part de la conférence
	<u>0</u>	<u>24,239</u>	<u>9,431</u>		
EXPENDITURES					DÉPENSES
Administration fee	0	1,350	1,350		Frais administratifs
Travel awards	<u>0</u>	<u>5,000</u>	<u>2,500</u>		Indemnités de déplacements
	<u>0</u>	<u>6,350</u>	<u>3,850</u>		
NET REVENUE (EXPENDITURE) FROM OPERATIONS	0	17,889	5,581		REVENUS (DÉPENSES) NETS DES OPÉRATIONS
Unrealized gain (loss) on investments	<u>0</u>	<u>22,134</u>	<u>(14,073)</u>		Gain (perte) sur placements
NET REVENUE (EXPENDITURE) FOR THE YEAR	<u>\$ 0</u>	<u>\$ 40,023</u>	<u>\$ (8,492)</u>		REVENUS (DÉPENSES) NETS POUR L'EXERCICE

(See accompanying Notes to Financial Statements) /
(Voir les notes d'accompagnement aux relevés des comptes financiers)

**THE GENDRON FUND /
LE FONDS GENDRON**

**AUDITED STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS /
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2021/
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE, 2021**

UNRESTRICTED NET ASSETS	2021	2020	ACTIF NET NON AFFECTÉ
Balance - beginning of year	\$ 191,073	\$ 199,565	Solde, début de l'exercice
Net revenue (expenditure) for the year	<u>40,023</u>	<u>(8,492)</u>	Revenus (dépenses) nets pour l'exercice
Balance - end of year	<u>\$ 231,096</u>	<u>\$ 191,073</u>	Solde, fin de l'exercice

(See accompanying Notes to Financial Statements) /
(Voir les notes d'accompagnement aux relevés des comptes financiers)

**THE GENDRON FUND /
LE FONDS GENDRON**

**AUDITED STATEMENT OF CASH FLOWS/
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2021/
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE, 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>	
Cash Flows From Operating Activities			Mouvements de la Trésorerie Liés Aux Activiés de Fonctionnement
Net revenue (expenditure) for the year	\$ 40,023	\$ (8,492)	Revenus (dépenses) nets pour l'exercice
Unrealized (gain) loss on investments	<u>(22,134)</u>	<u>14,073</u>	(Gain) perte non réalisé sur placements
	17,889	5,581	
Change in working capital	<u>(6,340)</u>	<u>3,850</u>	Évolution du fonds de roulement
	<u>11,549</u>	<u>9,431</u>	
Cash Flow from Investing Activities			Flux de Trésorerie Lié Aux Activités D'Investissement
Net change in investments	<u>(29,776)</u>	<u>10,066</u>	Acquisitions nets de placements
Net change in cash	(18,227)	19,497	Variation nette de l'encaisse
Cash at the beginning of the year	<u>20,026</u>	<u>529</u>	Encaisse au début de l'exercice
Cash at the end of the year	<u>\$ 1,799</u>	<u>\$ 20,026</u>	Encaisse à la fin de l'exercice
Represented by:			Représentée par:
Cash	<u>\$ 1,799</u>	<u>\$ 20,026</u>	Encaisse

(See accompanying Notes to Financial Statements) /
(Voir les notes d'accompagnement aux relevés des comptes financiers)

**THE GENDRON FUND /
LE FONDS GENDRON**

**NOTES TO AUDITED FINANCIAL STATEMENTS /
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**

**FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2021 /
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE, 2021**

1. ORGANIZATION

The Gendron Fund was set up June 1, 1982 by The Chemical Institute of Canada by way of a trust agreement to utilize the funds generated from the International Union of Pure and Applied Chemistry (IUPAC) Congress to assist young Canadian scientists to attend overseas IUPAC meetings or activities and to provide initial funding for IUPAC sponsored meetings to be held in Canada.

As a not-for-profit trust, the Fund is not subject to income taxes.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements were prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and include the following significant accounting policies:

a) Revenue recognition

The Fund follows the deferral method of accounting for revenue. Restricted contributions are recognized as revenue in the year in which the related expenses are incurred. Unrestricted contributions are recognized as revenue when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured. Investment income is recognized as revenue when earned.

b) Estimates and assumptions

The preparation of financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amount of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenditure during the reporting period. Actual results may differ from those estimates.

1. ORGANISME

Le Fonds Gendron a été créé le 1er juin 1982 par l'Institut de chimie du Canada au moyen d'une entente de fiducie. Il a pour objectif d'utiliser les fonds générés par le congrès de l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA) pour aider les jeunes scientifiques canadiens à assister aux réunions ou aux activités de l'UICPA à l'étranger et pour avancer la mise de fonds initiale en vue des réunions de l'UICPA tenues au Canada.

Le Fonds est une fiducie sans but lucratif et il est donc exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) Constatation des produits

L'Association utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les cotisations assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme des recettes dans l'exercice où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés comme des recettes lorsqu'ils sont reçus ou comme des montants à percevoir s'ils peuvent être estimés de façon raisonnable et que leur perception est raisonnablement certaine.

b) Prévisions et hypothèses

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses qui affecteront le montant déclaré de l'actif et du passif ainsi qu'une présentation d'informations annexes sur l'actif et le passif éventuels et sur les montants déclarés des revenus et dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent être différents de ceux budgétés.

**THE GENDRON FUND /
LE FONDS GENDRON**

**NOTES TO AUDITED FINANCIAL STATEMENTS /
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**

**FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2021 /
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE, 2021**

**2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)**

c) Investments

Investments are measured at fair value at each reporting date, with gains and losses recognized in the statement of revenue and expenditure as part of investment income.

d) Financial instruments

Financial assets and financial liabilities are recorded at fair market value; changes in fair value, both realized and unrealized, are recorded as adjustments to revenue and expenditure.

e) Allocation of expenses

The Fund incurs expenses for the administration of the organization and its programs by the CIC - including corporate governance, general management and general support. These expenses are allocated to the Fund on an appropriate basis and consistently each year.

3. INVESTMENTS

Investments, which consist of money market investments, equities and mutual funds, are carried at fair value.

4. RELATED PARTY

The Chemical Institute of Canada has significant influence as they provide management services to the Fund. The Fund paid \$1,350 (2020 - \$1,350) in administration fees for management of the Fund to the Chemical Institute of Canada and at year end \$7,699 was receivable (2020 - \$3,641 payable). These transactions were carried out in the normal course of operations and are recorded at the exchange value of the transaction.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
(suite)**

c) Placements

Les investissements sont mesurés à leur juste valeur à chaque date d'arrêté des comptes, les gains et les pertes étant reconnus à l'état des revenus et des dépenses comme partie du revenu d'investissement.

d) Instruments financiers

Actifs et les passifs financiers sont "détenus à des fins de transaction »; variations de juste valeur, à la fois réalisés et non réalisés, sont comptabilisés comme des ajustements des recettes et des dépenses.

e) Attribution des dépenses

Le Fonds engage des dépenses reliées à l'administration de l'organisme et de ses programmes, y compris la gouvernance d'entreprise, la gestion en général, et le soutien en général. Ces dépenses sont attribuées au Fonds de façon appropriée et régulièrement chaque année.

3. PLACEMENTS

Les placements, qui prennent la forme d'actions et de fonds communs de placement, sont évalués à leur juste valeur.

4. PARTIE APPARENTÉE

L'Institut de chimie du Canada exerce une importante influence en fournissant des services administratifs au Fonds. Le Fonds a versé 1 350 \$ (2020 - 1 350 \$) en frais d'administration pour la gestion du Fonds à l'Institut de chimie du Canada et à la fin de l'exercice 7,699 \$ était à recevoir (2020 - 3,641 \$ rétail à verser). Ces transactions ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont constatées à la juste valeur de la transaction.

**THE GENDRON FUND /
LE FONDS GENDRON**

**NOTES TO AUDITED FINANCIAL STATEMENTS /
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**

**FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2021 /
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE, 2021**

5. FINANCIAL RISK MANAGEMENT POLICY

The Fund is exposed to various risks through its financial instruments. The following analysis provides a measure of the risks at December 31, 2021:

a) Credit risk

Credit risk associated with accounts receivables is minimal due to close monitoring of receivables.

b) Currency risk

The Fund's functional currency is the Canadian dollar. The Fund rarely enters into foreign currency transactions and does not use foreign exchange forward contracts. At December 31, 2021, the Fund had no receivables or liabilities exposed to currency risk.

c) Liquidity risk

The Fund manages its liquidity risk by regularly monitoring forecasted and actual cash flow and financial liability maturities, and by holding assets that can be readily converted into cash. Accounts payable are normally paid within 30 days.

5. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Fonds est exposée à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse qui suit fournit une mesure des risques au 31 décembre 2021.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit associé aux comptes débiteurs est minime grâce à l'étroite surveillance des débiteurs.

b) Risque de change

La monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien. Le Fonds effectue rarement des transactions en devises étrangères et n'a pas recours à des contrats de change. Au 31 décembre 2021, aucun débiteur ou passif du Fonds n'était exposé au risque de change.

c) Risque de liquidité

Le Fonds gère son risque de liquidité en effectuant la surveillance régulière des flux de trésorerie prévus et réels et les échéances de son passif financier, et en se dotant d'instruments qui peuvent être facilement convertis en espèces. Les comptes créditeurs sont habituellement payés dans les 30 jours.